

SELAS Caroline BEYER-CARETTE, Mathieu CARETTE, Marie-Anne HASCOËT,  
Arnaud BETROM et Mélanie ETIENNE, 1 Route de Saint-Thomas, 29170 PLEUVEN

---

# **AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007 DU CODE CIVIL ARTICLE 1378-1 CODE DE PROCÉDURE CIVILE LOI N° 2016-1547 DU 28 NOVEMBRE 2016**

---

Suivant testament olographe en date du 10 mai 2012, M. Daniel Michel LEROY, Divorcé HUON, né à SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY (72440), le 25 août 1947, demeurant à COMBRIT (29120) EHPAD KERBORC'HIS, rue du Docteur Fernand Chauvel a institué un légataire universel. M. LEROY est décédé à PONT-L'ABBE (29120) le 18 août 2023. Son testament a fait l'objet d'un dépôt au rang des minutes de Maître Yann OGOR, Notaire Associé de de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée « Office Notarial ROLLAND-PIEGUE-OGOR », titulaire d'un Office Notarial à BRIEC, 82 rue du général de gaulle, le 26 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Arnaud BETROM, Notaire associé, membre de la Société "Caroline BEYER-CARETTE, Mathieu CARETTE, Marie-Anne HASCOËT, Arnaud BETROM, Mélanie ETIENNE, Notaires Associés", société d'exercice libéral par actions simplifiée titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à FOUESNANT (Finistère), 41, Rue De Kérourgué, référence CRPCEN : 29014, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de QUIMPER de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession. Pour avis. Le notaire